

Gen 6 12/1/78

Chers amis.

Nous avons bien reçu votre lettre du 30/12/77 et nous en avons pris connaissance hier soir en réunion de groupe. et je vous en livre nos réactions et nos objectifs afin que vous en preniez connaissance avant votre réunion du 14.

1) Nous avons reçu également une réponse de M^r et M^{me} Cheparay. et nous dir, la même chose que ce qui exprimait dans votre réponse du 18/1/77.

2) Si vous n'avez pas reçu de réponse de M^{me} Duval, c'est sans doute que n'existant pas en tant qu'association, elle ne répond pas aux demandes de participation. Aussi nous pensons que nous n'obtiendrons notre participation à la commission prévue à l'art. 1^{er} 2^e alinéa. que si nous sommes représentés d'une association. Sans doute que vous sècherez de cela le 14. Voici, quant à nous, nos objectifs succincts :

a) Créer une association Type 1901 regroupant tous les prêtres, religieux et religieuses qui ont prêté le ministère ou la vie religieuse.

b) Demander à M^{me} Duval de participer à la commission prévue à l'art 1^{er} 2^e alinéa. et à dire : "l'affiliation est prononcée par les organismes de S.S. mis en place par la présente loi, s'il y a lieu après consultation d'une commission consultative instituée auprès du ministre chargé de la S.S. sont la

composition est fixée par voie réglementaire, et comprenant des représentants de l'administration, et des personnalités choisies en raison de leur compétence, compte tenu de la diversité des cultes concernés. »

À long terme nous demandons :

- soit au gouvernement en modifiant la loi par un décret, l'intégration au Régime général pour l'ass. veilles. Ce qui ne paraît pas impossible. puis que cela existe pour d'autres catégories sociales mais il faut déposer les demandes avant juillet 79.
- soit aux évêques en leur demandant que nous ne voulons pas dépendre d'une "caisse des ministres des cultes et membres des congrégations" puisque nous ne sommes plus de l'Institution mais que nous leur demandons de payer le rachat de points au prorata des années passées sous le ministère pour pouvoir obtenir 37 années 1/2 de cotisation à la retraite.

D'autre part, nous avions envisagé de passer un article dans la presse au moment de la discussion de la loi. Nous avons été puis de court. Mais si nous créons, "une association", il serait bien de en parler dans la presse et l'article ci-joint pourrait fournir des éléments de réflexion en le complétant par les dernières démarches accomplies.

Nous attendons vos décisions à la suite de votre réunion du 14. car en effet, nous avons bien conscience qu'il faut coordonner notre action et ne pas "attaquer" en ordre dispersé. Alors nous attendons votre prochain courrier pour nous réunir à nouveau.

Bien Amicalement

Sy Secrétaire du groupe.